

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2024-08-13

Date de révision: 2024-08-13

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Revive

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Détachant et antirouille pour instruments

#### 1.3. Fournisseur

##### Fabricant

Germiphene Corperation  
1379 Colborne Street East  
Brantford, N3T 5M1 - Canada  
T 519-759-7100 - F 519-759-1625

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Flam. Liq. 3  
Skin Corr. 1C  
Eye Dam. 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide et vapeurs inflammables

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les poussières, fumées, aérosols, vapeurs, brouillards, gaz.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.

En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acide l-(++)-lactique	Acide l-(++)-lactique Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- (S)-2-Hydroxypropanoic acid (S)-Lactic acid (S)-(+)-Lactic acid L-(+)-Lactic acid (+)-Lactic acid Lactic acid, L- Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)- Sarcosylactic acid (S)-(+)-2-Hydroxypropanoic acid (+)-2-Hydroxypropanoic acid L-2-Hydroxypropanoic acid L-(+)-lactic acid Lactic acid, l-	n° CAS: 79-33-4	10 – 30
Alcool isopropylique	Alcool isopropylique 2-Propanol isopropanol alcool isopropylique propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	3 - 7

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer des brûlures aux voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des fumées corrosives et irritantes.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Supprimer toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Revive	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Alcool isopropylique (67-63-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Propanol
ACGIH OEL TWA	200 ppm
ACGIH OEL STEL	400 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	2-PROPANOL
BEI (BLV)	40 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (background, nonspecific)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Isopropyl alcohol
OSHA PEL TWA	980 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	2000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	980 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm
NIOSH REL (STEL)	1225 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

**Protection des mains:**

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

**Protection oculaire:**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection des voies respiratoires:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

**Autres informations:**

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide translucide
Couleur	: Jaunâtre
Odeur	: Specific
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 – 6
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 34 °C / 93.2 °F ASTM D56
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,272
Solubilité	: Résistant à l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Visqueux
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Matières organiques. Oxydants forts. Hydroxyde de sodium. Nitrométhane.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Peut libérer des fumées corrosives et irritantes.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acide I-(++)-lactique (79-33-4)	
DL50 orale rat	3730 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
CL50 inhalation rat	> 7,94 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (orale)	3730 mg/kg de poids corporel

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	4059 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	> 10000 ppm (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)
ATE CA (orale)	5840 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	4059 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.  
pH: 4 – 6  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
pH: 4 – 6  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Revive	
Viscosité, cinématique	Visqueux
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer des brûlures aux voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acide I-(++)-lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [1]	320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	240 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	100 – 180 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	180 – 320 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	10000 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	9640 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Revive	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Revive

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

#### Acide l-(++)-lactique (79-33-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau : -0,54 (at 25 °C)

#### Alcool isopropylique (67-63-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau : 0,05 (at 25 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Recycler les contenants vides là où les installations existent.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN2924  
N° ONU (TDG) : UN2924  
N° ONU (IMDG) : 2924  
N° UN (IATA) : 2924

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (Acide l-(++)-lactique; Alcool isopropylique)  
Désignation officielle pour le transport (TMD) : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Acide l-(++)-lactique; Alcool isopropylique)  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (L-Lactic acid; Isopropyl Alcohol)  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (L-Lactic acid; Isopropyl Alcohol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3 (8)  
Étiquettes de danger (DOT) : 3, 8



# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3 (8)  
Étiquettes de danger (TMD) : 3, 8



### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3 (8)  
Étiquettes de danger (IMDG) : 3, 8



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3 (8)  
Étiquettes de danger (IATA) : 3, 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III  
Groupe d'emballage (TDG) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Acide octanoïque, pentadécafluoro-

n° CAS 335-67-1

# Revive

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des Etats - É-U

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acide octanoïque, pentadécafluoro-, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 08/13/2024  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



### Full text of hazard classes and H-statements

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.